

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 958 accordant une subvention de 40.000 F. M. à l'Office International des Epizooties, 12, rue Prony, Paris (17°), au titre de contribution du Territoire aux frais de fonctionnement de cet organisme pour l'année 1952.

n° 958

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 septembre 1952

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1952

Date du numéro
1 octobre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de quarante mille francs métropolitains (40.000 F.M.) est accordée à l'Office International des Epizooties, 12, rue de Prony, Paris (17°), au titre de contribution du Territoire aux frais de fonctionnement de cet organisme, pour l'année 1952. La dépense visée ci-dessus est imputable au chapitre Ir, art, 34, \$ 11 du budget du service local, pour l'exercice 1952.